

DISCOURS D'INSTALLATION DES AUTORITÉS NYONNAISES POUR LA LÉGISLATURE 2011 - 2016

Nyon, le 20 juin 2011

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les représentants des Autorités judiciaires, religieuses, de la société civile et de la Presse,

C'est peu dire que je suis heureux et fier de me retrouver ici avec vous pour cette cérémonie solennelle de l'installation des Autorités politiques de la Ville de Nyon.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter chaleureusement Christian Puhr, le nouveau président et Nathalie Vuille, l'excellente secrétaire de notre nouveau Conseil Communal.

Je voudrais ensuite adresser mes sincères félicitations à mes collègues de la Municipalité qui viennent de prêter serment en promettant de s'engager pour le bien commun de notre ville. Je me réjouis de travailler avec Elisabeth Ruey-Ray, Fabienne Freymond Cantone, Stéphanie Schmutz, Claude Dupertuis, Olivier Mayor et Claude Uldry. Merci de votre engagement et encore bravo pour votre élection !

Compliment à toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui sont aujourd'hui assermentés. Comme les membres de l'Exécutif, nous entrons citoyens dans ce Théâtre et nous en ressortons conseillers.

Nous avons tous la même légitimité, issue de la volonté des électeurs, quel que soit le score enregistré lors des votations ou nos sensibilités politiques.

Nous aurons ensemble l'immense responsabilité de conduire la destinée de notre ville dans une phase cruciale. Pour ce faire, nous devons avoir le bien commun et l'intérêt supérieur de notre Commune en ligne de mire. En plus de traiter les multiples questions de l'instant présent, nous devons anticiper, prévoir le moyen et le long terme, voir loin. Avec intelligence, avec bon sens, au-delà des clivages politiques. Et dans le respect de nos institutions et des lois qui sont les garantes de notre démocratie.

Mais aussi dans le respect des rôles de chacun. A ce propos, il est intéressant, voire amusant, de noter que les membres du Conseil Communal qui se montraient les plus curieux, voire les plus critiques à l'égard de la Municipalité... s'agacent de ces critiques et de cette curiosité lorsqu'ils se trouvent à l'Exécutif...

3, place du Château · CP 1112 · 1260 Nyon · Tél.: 022 363 82 82 · Fax: 022 363 81 81

MUNICIPALITÉ DE NYON

Pour les municipaux, ce serait parfois plus simple de pouvoir éviter le passage devant le Conseil Communal... et pour les membres du Conseil Communal de pouvoir conduire directement les projets confiés à l'Exécutif.

Mais le bon fonctionnement de nos institutions impose un respect des rôles fixés par les lois. Au-delà de quelques possibles frustrations personnelles.

Cette cérémonie revêt un caractère important pour la vie de notre ville et c'est un honneur pour le syndic de pouvoir exprimer, au nom de la Municipalité, quelques considérations sur les enjeux majeurs pour Nyon et sa région

Le développement économique est une chance formidable pour notre région et place la Commune de Nyon dans une situation privilégiée. La population a fortement augmenté, tout comme les emplois, avec l'arrivée de nombreuses nouvelles entreprises.

Cette croissance est une chance mais aussi un défi pour nous. Il nous met en demeure de trouver des solutions à la rareté des terrains, à la cherté des logements, à l'engorgement du trafic. Il faudra faire des choix, mais nous ne pourrons pas simplement supprimer ou reporter d'inéluctables décisions.

Il faudra aussi avancer, construire, investir, augmenter la taille de notre administration communale, qui atteint déjà un seuil critique. Il faudra innover, trouver des partenaires pour réaliser des projets indispensables à la collectivité.

Car ce développement engendre également des problèmes et place la ville face à des défis importants :

- La pénurie de logement entraîne une très forte hausse des loyers ou des prix d'achat des PPE. Les logements sont devenus hors de prix pour les familles des classes moyennes ou moins favorisées. Faut-il rappeler que plus de la moitié des ménages nyonnais avec enfants disposent de moins de 80'000 CHF par année pour vivre. Et qu'un jeune habitant de Nyon qui entre actuellement sur le marché du travail ne peut plus trouver de logement à un prix accessible. Il se voit le plus souvent contraint de s'établir ailleurs.
- Les terrains déjà légalisés en zones artisanales ou industrielles se font rares. Notre Commune dispose de 35 ha de terrain en zone artisanale ou industrielle. Il ne reste que 3 ha disponible, donc moins de 8%. Nous disposons de moins de 10 ha de zones non encore légalisées pour la création ou le développement d'entreprises. Nous devons affecter ces terrains en veillant à un certain équilibre des types d'activités
- La mobilité est un autre enjeu majeur pour Nyon. Les axes routiers sont surchargés et certaines routes sont proches de la saturation alors que les sorties d'autoroutes sont bientôt à la limite de leurs capacités sans que la Confédération ne soit décidée à prendre des mesures dans un avenir proche.
- Les infrastructures et l'offre de transports en communs demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins de la population. Et ce malgré les efforts de la Municipalité et du Conseil général pour améliorer les dessertes de la ville centre et de sa région

Les autorités politiques ne peuvent se contenter d'admirer ce dynamisme économique en spectateur. Leur rôle est d'anticiper, d'accompagner et donc de maîtriser ce développement en prenant les mesures utiles pour diminuer les effets négatifs de cette forte croissance.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Pour favoriser le développement des acteurs de l'économie locale déjà implantés il faudra leur réserver des terrains encore constructibles.

Il sera important de garantir la mixité sociale et de laisser aux citoyens moins favorisés la possibilité de vivre dans leur Commune en leur permettant d'accéder à des logements aux loyers abordables.

Bien vivre ensemble à Nyon

Un emploi et un logement sont des éléments essentiels et indispensables pour notre population. Mais elle attend davantage.

Il est du devoir des autorités locales de tout faire pour que Nyon reste une ville où il fait bon vivre. Et donc d'offrir à la population les infrastructures, les équipements et les prestations dont elle a besoin.

Vous l'avez compris, on ne pourra pas simplement accueillir de nouveaux habitants ou de nouvelles places de travail sans consentir à d'importants investissements pour la mobilité, la formation et la sécurité sans oublier l'offre dans les domaines du tourisme, des loisirs, du sport et de la culture.

On ne pourra pas juste changer de verre et ajouter de l'eau... Il faudra aussi verser du sirop pour que le breuvage soit agréable et goûteux.

Dans les 10 années à venir, les investissements nécessaires sont évalués à quelque 500 millions alors que notre capacité d'autofinancement n'est que de l'ordre de 20 millions par année. La Municipalité de Nyon devra lister les projets prioritaires indispensables pour accompagner cette croissance. Elle devra rechercher des partenariats publique-privé chaque fois que c'est raisonnablement possible.

Mais soyons clairs, le but n'est pas de dire stop à la croissance, mais de la maîtriser. Il faudra probablement calmer le jeu afin de rattraper le retard pris. Il s'agit de garantir un développement durable pour la ville de Nyon afin que ses habitants ne soient pas les perdants de ce développement.

Nyon dans une région

Nyon a adhéré au Conseil Régional, donnant ainsi à cette association de communes une crédibilité accrue. Nous avons signé une charte avec les communes de notre agglomération et avons pris la résolution de travailler autrement, de travailler ensemble, de nous concerter pour une planification plus harmonieuse de l'aménagement de notre territoire commun. Ce nouvel état d'esprit est indispensable pour notre district qui compte aujourd'hui 90'000 habitants et qui devrait en compter 125'000 en 2030

Nyon devra assumer, sans arrogance, sa part de responsabilité. Nous le ferons dans le respect des prérogatives de votre Conseil et dans le respect de l'autonomie des autres communes

Travailler ensemble, dans le respect

Vivre en cette période cruciale du développement de notre ville va impliquer des efforts importants tant de la Municipalité que du Conseil Communal. La nouvelle répartition des forces politiques dans les deux organes pourrait engendrer des blocages.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Mais je souhaite y voir une opportunité de mieux travailler ensemble pour rechercher les solutions raisonnables. Nous devons faire converger nos efforts pour concrétiser tous les grands les projets indispensables qui répondront le mieux aux besoins et attentes de notre population.

Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité travaillera dans le respect du Conseil Communal, dans le respect de toutes les Conseillères et Conseillers, dans le respect des rôles attribués par la loi. Nous le ferons aussi dans le respect de tous les collaborateurs de notre Administration. Et nous le ferons en étant à l'écoute de la population.

Pour mériter la considération de la population, nous devons nous montrer dignes de la confiance accordée. Nous serons jugé sur nos actes, pas sur nos discours. Nous devons défendre ensemble les valeurs de la démocratie et de nos institutions. Ces valeurs seront mieux exprimées par la crédibilité d'un comportement que par des formules ou déclarations.

Je vous remercie de votre engagement et tiens à exprimer le vœu que nous réussions, ensemble, à relever les nombreux défis qui se dessinent pour cette législature.

Permettez-moi, enfin, de souhaiter à tous les membres du Conseil Communal ainsi qu'à mes collègues de la Municipalité de nombreuses satisfactions dans l'exercice de leur mandat.

Daniel Rossellat, syndic